

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

**Renouvellement de la convention de partenariat entre le conservatoire de Pamiers et le collectif « un peu de chahut » pour l'enseignement du théâtre**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	5-2

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation : 29 mars 2023**

**Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.**

**Procurations : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.**

**Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.**

Madame le Maire expose :

Dans le cadre du rayonnement et des missions d'enseignement artistique de son Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC), la discipline théâtre, présente depuis de nombreuses années au sein de l'établissement, la ville de Pamiers souhaite renouveler la mission confiée depuis 2015 au collectif « Un peu de chahut » pour le département théâtre, reconnu depuis, comme l'un des plus dynamiques de la région.

Ainsi, proposant désormais les 3 cycles d'étude du théâtre, comptant déjà plus de 10 élèves sortis diplômés du 3<sup>e</sup> cycle (dont plusieurs ont pu intégrer l'enseignement supérieur spécialisé), la nouvelle convention pluriannuelle avec le collectif toulousain, permettra d'assurer la continuité du département théâtre du conservatoire dans les meilleures conditions.

Les modalités d'organisation de ce partenariat représentent un coût calculé sur la base d'un taux horaire de rémunération identique à la précédente version de la convention, soit 60 € TTC pour un volume total de 594 heures par année, payable chaque année scolaire selon le calendrier suivant :

- 40% au 15 novembre
- 30% au 15 février
- 30% au 15 mai

Vu la délibération n°6-1 du conseil municipal du 9 décembre 2015,  
Vu la délibération n°1-3 du conseil municipal du 22 juin 2018,  
Vu la délibération n°5-2 du conseil municipal du 13 octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention annexée et d'autoriser le Maire à en assurer l'exécution.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve le renouvellement de la convention passée entre la Ville et le collectif « Un peu de chahut » pour la période 2023-2026, telle que présentée.

**Article 2 :** Autorise le Maire à remplir toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le onze avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 11 avril 2023

Le Maire,  
Frédéric THIENNOT



La secrétaire de séance,  
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le **19 AVR. 2023**  
ou après notification le